

**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

**Séance du 23 avril 2024**

**Étaient présents :**

Madame ROSELEUR Jeannine, Représentante des résidents et Présidente du CVS  
Madame DOUEZ Valérie, Directrice Générale Adjointe  
Madame MEYZA Sylvie, Référente de Site  
Docteur RAMDANE Mounir, Médecin Coordonnateur  
Madame BENHTILA Salma, Service Qualité  
Monsieur CANAPLE Franck, Responsable Logistique  
Madame CHRETIEN Allison, Infirmière Coordinatrice  
Madame EDART Chantal, Représentante des Familles  
Madame BLANGIS Mélanie, IDE  
Madame LARZILLERE Ludivine, Animatrice  
Madame LEGRAND Alice, Aide-Soignante – PASA  
Madame MAUCLERE Béatrice, Aide-Soignante – PASA  
Madame MOUCHERON Marie-Pierre, Aide-Soignante  
Messieurs PALFROY Daniel, MERCIER Alain, Résidents  
Mesdames LIENARD Antoinette, WATREMEZ Paulette, DEBANDE Geneviève, BERA Francine, ROY Bernadette, Gilberte MANDERLIER, Edith COUVERCELLE, Résidentes

**Absents Excusés :**

Monsieur DONNAY Éric, Représentant du Conseil de Surveillance  
Madame DEHOUX Christine, Directrice Générale Hi-No-Ve  
Madame GREGOIRE Pauline, Neuropsychologue  
Madame LESUR Nathalie, Service Financier  
Madame MOUCHERON Marie-Pierre, Aide-Soignante  
Madame COUSIN Valérie, Animatrice  
Madame LAMANT Valérie, Secrétaire Administrative EHPAD

◆◆◆◆◆

La séance est ouverte à 14h30 et l'ordre du jour est rappelé :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 avril 2024
- Retour sur l'évaluation externe des 10 et 11 avril 2024 par l'AFNOR en EHPAD et à l'Accueil de Jour
- Avis sur le dossier de demande de subvention dans le cadre de la campagne 2024 du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI)
- Point sur les réclamations du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (EHPAD et ADJ)
- Validation du rapport d'activité annuel et des objectifs 2024
- Point sur les animations passées et à venir
- Questions et informations diverses.

-----

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024**

Aucune observation n'est formulée, parmi les membres présents, le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

#### **Retour sur l'évaluation externe des 10 et 11 avril 2024 par l'AFNOR en EHPAD et à l'Accueil de Jour**

Les 2 jours ont été intenses mais la restitution à chaud réalisée par les évaluateurs à l'issue de la visite a été très positive. Ils ont indiqué qu'il existait des points à améliorer mais que tous les critères impératifs étaient satisfaits. Le rapport définitif nous sera communiqué fin juin 2024.

#### **Avis sur le dossier de demande de subvention dans le cadre de la campagne 2024 du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI)**

Madame DOUEZ indique que face à l'augmentation des demandes d'admission de personnes âgées souffrant de troubles cognitifs avancés, l'EHPAD étudie l'ouverture :

- d'une part, d'une **Unité Alzheimer (UA) ou Unité de Vie Protégée (UVP)**. Ce sont des structures spécialisées situées au cœur des EHPAD. Elles offrent une prise en charge optimale pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Ces unités proposent un projet de vie adapté aux personnes âgées souffrant de démence, qu'elles soient désorientées, angoissées ou présentent des troubles du comportement. Pour répondre aux besoins spécifiques de ces patients, ces unités doivent respecter de nombreux critères : sélection des résidents, adaptation des lieux, projet de soins, qualification du personnel et implication des familles.

- Et, d'autre part, d'une **Unité d'Hébergement Renforcé (UHR)** qui est un lieu d'accueil destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée présentant des troubles comportementaux importants. Cette unité a vocation à réduire l'agitation et les troubles des patients déments et de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles et cognitives afin de leur permettre de retrouver leur lieu de vie habituel (domicile ou EHPAD). Créée dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012, l'UHR est un lieu de vie, de soins et d'activités disposant d'une capacité d'accueil limitée à 12 ou 14 chambres individuelles. La structure assure une prise en charge des résidents de jour comme de nuit, contrairement aux PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) qui assurent un accueil de jour uniquement.

Madame MEYZA précise que tout projet PAI doit obligatoirement comprendre la création d'un Tiers-Lieu et que celui-ci a été pensé à la Rotonde en tant que Tiers-Lieu culturel et intergénérationnel.

Elle indique qu'en ce qui concerne le secteur médico-social, pour l'établissement de Le Nouvion, un dossier de demande d'aide à l'investissement a été déposé le 15 mai dernier en vue de :

- La création d'une Unité de Vie Alzheimer de 14 places ;
- La création d'une Unité d'Hébergement Renforcé de 14 places ;
- La réfection de l'ensemble des chambres, avec suppression des chambres doubles et création de douches individuelles dans chaque chambre.

Madame DOUEZ précise que ces orientations ont été prises afin de pouvoir répondre aux besoins du territoire, tout en se conformant aux normes en vigueur dans les EHPAD (chambres individuelles d'au moins 20 m<sup>2</sup> avec sanitaire complet). Elle indique qu'à l'issue de cette opération, le capacitaire de l'EHPAD sera de 69 lits, dont un lit d'hébergement temporaire, répartis comme suit :

- 14 lits d'UVA et 14 lits d'UHR au rez-de-chaussée (avec accès extérieurs sécurisés et espaces de déambulation),
- 20 lits d'EHPAD au 1er étage,
- 21 lits d'EHPAD au 2ème étage.

Madame DOUEZ précise que la réflexion architecturale vise, entre autres, à regrouper les quatre chambres de Médecine/SMR actuellement localisées en EHPAD avec les autres chambres du service.

Elle indique qu'en parallèle, une réflexion est en cours concernant le réaménagement du rez-de-jardin et la faisabilité d'intégrer les services administratifs dans le bâtiment principal.

Cela permettrait d'installer l'Accueil de Jour dans le bâtiment administratif actuel tout en demandant des places supplémentaires, puis de créer un logement destiné à des médecins dans le pavillon de l'Accueil de Jour actuel.

## **Concernant le Tiers-Lieu :**

L'établissement entend s'appuyer sur la transformation bâtementaire envisagée à l'occasion de la création de l'UVA et de l'UHR pour lancer la dynamique de création d'un tiers-lieu au sein de l'EHPAD conformément aux critères d'éligibilité de la CNSA.

L'établissement envisage la création d'un tiers-lieu culturel et intergénérationnel ouvert à tous et gratuit, qui permettra aux résidents d'accueillir des artistes, les enfants d'un centre de loisirs voisin, les habitants du quartier...

L'EHPAD dispose d'une grande salle de réception, « La Rotonde », d'une surface de 247 m<sup>2</sup>, qui se prêterait parfaitement à la création de ce tiers-lieu culturel (possibilité d'y organiser des vernissages, des concerts, des performances d'artistes, des ateliers de pratiques artistiques et des pièces de théâtre).

Le projet sera réussi si l'EHPAD propose une programmation variée avec l'aide des différents partenaires, des associations et des artistes solidaires. Mais également grâce à des structures voisines telles que des centres de loisirs et des écoles.

Seront notamment sollicités les partenaires suivants (dont certains avec lesquels l'établissement a déjà des coopérations) :

- La commune de Le Nouvion-en-Thiérache,
- La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre,
- L'association GAMA-Thiérache Vermandois, dont l'EHPAD est membre,
- L'association Plus de Vie,
- L'association Lire et Faire Lire,
- L'Ecole Intercommunale de Musique de la Thiérache du Centre (association culturelle spécialisée dans l'enseignement de la musique et du chant),
- La Crèche « Les Pétits », située à La Nouvion en Thiérache.

Un Comité de pilotage sera mis en place comprenant, outre les représentants de la structure (résidents, professionnels et membres du CVS), des représentants des différentes collectivités et associations partenaires.

Les professionnels de l'EHPAD sont à l'origine de la création de l'association Plus de Vie, qui comprend également des proches de résidents. Ils seront donc partie prenante dans la démarche.

Les voisins et habitants de la commune, tous âges confondus seront associés via le bulletin municipal et une démarche directe sera réalisée envers l'ensemble des associations artistiques et culturelles présentes sur la commune et la Communauté de Communes, ainsi que les clubs de loisirs, via notamment le chargé de communication Hi-No-Ve.

Les animations seront plus ouvertes vers l'extérieur avec des associations locales, des sorties au théâtre ou des concerts.

Le PASA, la salle d'animations ainsi que la salle SNOEZELEN ne sont pas concernés par les modifications du RDC. Ces lieux d'accueil ne seront pas amenés à être déplacés.

Des demandes de subventions sont faites envers l'ARS et le Conseil Départemental de l'Aisne pour réaliser ces travaux. Il faudra attendre la fin de l'année 2024 pour avoir une réponse et si celle-ci est positive les travaux pourront débuter courant 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Monsieur MERCIER Alain relève qu'il est important d'être seul dans sa chambre et qu'il est important d'avoir sa douche privative mais est conscient que cela à un coût.

Les salles de bain collectives actuelles ont toutes été refaites courant 2023-2024 et les résidents les trouvent beaucoup plus agréables.

Madame DOUEZ conclut que la priorité de l'EHPAD est d'améliorer le confort de vie des résidents.

### **Point sur les réclamations du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (EHPAD et ADJ)**

Madame BENHTILA Salma annonce, qu'à ce jour, 3 réclamations ont été déposées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces réclamations ont été formulées soit par courrier, soit par le formulaire mis à disposition devant le bureau de la secrétaire. Une réclamation récente concerne l'Accueil de Jour et est en cours de traitement. Les principales remarques portent sur la perte de paires de lunettes ou de télécommande ou encore un souci de connexion au Wifi de l'EHPAD. Elles ont toutes été traitées et une réponse écrite de la part de la Direction a été formulée à toutes les personnes.

### **Validation du rapport d'activité annuel et des objectifs 2024**

Concernant l'année 2023, et conformément aux exigences, les 4 réunions annuelles du CVS ont bien été réalisées.

À la suite du départ de Madame MEREUX, Vice-Présidente, Madame EDART Chantal a accepté de la remplacer. Cependant il faudrait prévoir des élections anticipées puisque, depuis, le frère de Madame EDART est décédé et qu'elle n'a plus de famille au sein de notre EHPAD.

Les objectifs fixés pour l'année 2024 sont donc les suivants :

- ✓ remplacer rapidement tous les postes vacants du CVS ;
- ✓ faciliter la tenue des réunions (4 par an) ;
- ✓ faciliter la consultation en amont plutôt que l'information ;
- ✓ pérenniser le recueil, l'analyse et la présentation des « plaintes et réclamations » ;
- ✓ organiser de nouvelles élections suite à des décès et/ou changements d'EHPAD des représentants élus en 2022.

## **Point sur les animations passées et à venir**

### ***Passées :***

Les anniversaires du mois d'avril : mercredi 24 avril

Dégustation de crêpes et gaufres en chansons à la Rotonde : mercredi 10 avril

Loto des résidents : jeudi 11 avril

Rencontre avec le lycée Dolto de Guise/mini sketches : jeudi 18 avril

En collaboration avec l'Association Plus de Vie et pour faire suite à la sortie au salon du chocolat, dégustation de chocolat chaud « maison » : vendredi 19 avril

### ***A venir, en collaboration avec le PASA :***

Après-midi en chansons à l'occasion des anniversaires : mercredi 24 avril

Projet de boîte sensorielle le vendredi 26 avril

Sortie au Père Mathieu, repas et thé dansant : jeudi 30 mai

Distribution du muguet : mercredi 1<sup>er</sup> mai

Fête des Mères : dimanche 26 mai (en cadeau : une rose)

Les anniversaires du mois de mai : mercredi 29 mai

Fête des Pères : dimanche 16 juin (en cadeau : un lot de 3 paires de chaussettes)

### **Repas des familles : vendredi 28 juin sur le thème de l'Espagne**

Plusieurs ateliers jardinage vont avoir lieu. Les résidents qui le souhaitent pourront aller choisir les fleurs à l'ESAT de la Ferme du Pont de Sains à Féron.

Des tours en calèche, tirée par des poneys, vont être organisés à l'EHPAD courant septembre.

Madame LARZILLERE a été relancée par les Majorettes de Buironfosse qui souhaitent de nouveau venir faire une prestation à l'EHPAD.

Sorties à l'hippodrome de La Capelle, à l'Astrée pour pique-niquer, ainsi qu'un séjour vacances restent, entre autres, à programmer.

Nombreux quizz musicaux, jeux de mémoires, bowling, pétanque en salle, ateliers en cuisine thérapeutique les jeudis après-midi....

Le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois : foire de Guise.

Sans oublier tous les jeudis matin, l'atelier lecture en salle d'animations et, selon la météo, sortie sur le marché de Le Nouvion-en-Thiérache les mercredis matin.

-0-0-0-0-0-0-

 **Questions et informations diverses**

- ✓ Il y a une très grosse demande d'entrées à l'Accueil de Jour et des personnes sont sur liste d'attente.
- ✓ Madame ROSELEUR se fait la porte-parole des résidents et :
  - précise qu'elle a de bons retours sur les sorties extérieures et espère qu'il y en aura de plus en plus ;
  - déplore ne plus connaître le personnel. Elle remarque un turn-over qu'elle regrette et se demande s'il n'y a pas un manque de personnel ;
  - les résidents se plaignent de ne pas avoir leur douche le jour prévu dans le roulement ;
  - Les petits-déjeuners sont souvent donnés trop tard et de ce fait les résidents ne mangent plus le midi.
- ✓ Madame DEBANDE va régulièrement au PASA et demande à ce que son petit-déjeuner soit distribué plus tôt car sinon elle n'a pas le temps de le prendre tranquillement.

La séance est levée à 15 heures 20.

Prochains CVS : **17 septembre 2024 à 14h30**



La Présidente,

Madame Jeannine ROSELEUR